

APPEL AUX CANDIDATURES FM

DANS LE RESSORT DU CTA DE RENNES

(décision n° 2021-1195 du 24 novembre 2021
modifiée par la décision n° 2022-177 du 23 mars 2022)

Liste des candidats sélectionnés dans les zones de Loudéac, Carhaix-Plouguer et Châteaulin

Dans le cadre de la procédure d'appel aux candidatures du 24 novembre 2021, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, réunie le 8 février 2023, a décidé de sélectionner les candidatures d'Europe 1 dans la zone de Loudéac et de RMN dans les zones de Carhaix-Plouguer et Châteaulin (en remplacement de Radio BOA sélectionné initialement sur ces trois zones) et de sélectionner RTL à Carhaix-Plouguer (en remplacement de RMN). Par ailleurs, l'Autorité confirme les sélections des autres candidats qu'elle avait opérée les 13 juillet et 26 octobre 2022.

COTES-D'ARMOR (22)

Zone : Loudéac

2021-RE-B018	SARL Nantes Médias (Hit West)	Fréquence : 107,7 MHz
2021-RE-E003	SAM Lagardère Active Broadcast (Europe 1)	Fréquence : 96,4 MHz

FINISTÈRE (29)

Zone : Carhaix-Plouguer

2021-RE-B001	SARL Média Bonheur (Radio Bonheur)	Fréquence : 99,0 MHz
2021-RE-B018	SARL Nantes Médias (Hit West)	Fréquence : 107,8 MHz
2021-RE-B025	Association Comité d'animation de Bretagne (RMN)	Fréquence : 107,4 MHz
2021-RE-D017	SAS Chérie FM (Chérie FM)	Fréquence : 103,7 MHz
2021-RE-D019	SAS Europe 2 Entreprises (Virgin Radio)	Fréquence : 106,8 MHz
2021-RE-E002	SAS RTL France Radio (RTL)	Fréquence : 101,5 MHz

Zone : Châteaulin

2021-RE-B014	SARL Radiocéan (Océane Breizh)	Fréquence : 90,6 MHz
2021-RE-B025	Association Comité d'animation de Bretagne (RMN)	Fréquence : 107,5 MHz
2021-RE-D013	SA Vortex (Skyrock)	Fréquence : 93,4 MHz
2021-RE-E003	SAM Lagardère Active Broadcast (Europe 1)	Fréquence : 102,2 MHz